



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel le 19 décembre 2017 sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CORBET, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc CORBET – Jocelyne BEJUY - Olivier DURAND-HARDY - Roger PASCAL - Gérard BOULET – Annie DELASTRE – Corine LEMARIEY - Eric BONNARD - Laurent TRICOLI - Joëlle DEMEMES - Martine CAISSO –Marie-Laure MARTIN - Philippe BERNADAT – José SALVADOR - Muriel VALIENTE – Christophe DELACROIX - Brigitte DUMAS – Dominique COSTANZI - Hélène BERT - Jean-Jacques BELLET - Sandrine MARTIN-GRAND - Bernard SAPPEY – Jean-Michel LOSA - Véronique HUGONNARD

Absents ayant donné pouvoir :

Anna FRANCOU a donné pouvoir à Brigitte DUMAS

Bernard BOUSSIN a donné pouvoir à Jean-Michel LOSA

Excusés :

Yvan BICAIS –Laurence DI MARIA-TOSCANO - Terry PONCHON

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du code général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire.

Eric BONNARD a accepté de remplir cette fonction.

VIE INSTITUTIONNELLE

1. Approbation du procès du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2017

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 octobre 2017.

✍ **Proposition adoptée à l'unanimité**

2. Communication du Maire : délégation permanente du conseil municipal – Compte-rendu de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire communique au conseil municipal, qu'en vertu des articles L2122-22, L2122-23, du code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 2014.136 du 14 octobre 2014 portant délégation du Conseil au Maire, les décisions suivantes ont été prises concernant les **Marchés publics** :

- Signature le 18 mai 2017 de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la propriété Beylier, passé avec le groupement de maîtrise d'œuvre Florian GOLAY (architecte mandataire – 38000 Grenoble) / Noémie GUIMBARD (architecte associé) / SAS

- ☞ Cet avenant a pour objet l'intégration du bureau d'études TRACES VRD (BET VRD) au sein du groupement de maîtrise d'œuvre, en tant que 8ème cotraitant. TRACES VRD était jusqu'alors sous-traitant du groupement de maîtrise d'œuvre.
- Signature le 2 octobre 2017 de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la propriété Beylier, passé avec le groupement de maîtrise d'œuvre ayant pour mandataire M. Florian GOLAY, architecte.
 - ☞ Cet avenant a pour objet la fixation du montant de l'estimation financière prévisionnelle définitive des travaux (en phase Avant-Projet Définitif) à 1 977 480,34 € H.T et du forfait définitif de la rémunération de la maîtrise d'œuvre à 187 603,56 € H.T, le taux d'honoraires de la maîtrise d'œuvre étant de 9,487 %.

Cette phase d'estimation du projet étant terminée, nous avons décidé d'étudier la faisabilité de ce projet au regard du contexte économique et financier. Pour ce faire, nous avons pris la décision de mandater le bureau d'études STRATORIAL pour élaborer une étude prospective générale pour les 5 prochaines années.

FINANCES

3. Autorisation de mandater des dépenses d'investissements avant l'adoption du budget primitif principal de la commune

- ☞ Rapport présenté par Olivier DURAND-HARDY, Maire-adjoint en charge du budget, des finances et du développement économique.

Afin de ne pas bloquer les dépenses d'investissement en début d'année, le temps d'adopter le nouveau budget primitif principal de 2018, il est proposé, conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, d'autoriser le Maire à pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette somme s'élève à 2 336 670.52 € et se répartie comme suit :

✓ Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles :	20 240.20 €
. Article 2031 Frais d'études :	10 000 €
. Article 2051 Concessions et droit similaires logiciels :	10 240.20 €
✓ Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées :	63 935 €
. Article 204151 Groupement de collectivités :	13 935 €
. Article 20422 Subv° équipement personnes droit privé :	50 000 €
✓ Chapitre 21 : Immobilisations corporelles :	363 462.43 €
. Article 2111 Terrains nus :	23 462.43 €
. Article 21312 Bâtiments scolaires :	100 000 €
. Article 21318 Bâtiments publics :	150 000 €
. Article 2152 Installation de voirie :	50 000 €
. Article 2158 Autres installations matériels outillage technique :	20 000 €
. Article 2188 Autres immobilisations corporelles :	20 000 €
✓ Chapitre 23 : Immobilisation en cours :	136 530 €
. Article 2313 immobilisations corporelles en cours de constructions :	136 530 €

☞ **Proposition adoptée à l'unanimité**

4. Autorisation d'encaissements pour le remboursement de clés ou badges perdus

- ☞ Rapport présenté par Olivier DURAND-HARDY, Maire-adjoint en charge du budget, des finances et du développement économique.

L'association « Les Archers d'Uriol », détentrice d'une clé du Boulodrome – Espace Vercors, a perdu cette clé.

De même, l'association « Karaté Club Varçois » détentrice d'un badge d'accès au gymnase Lionel Terray, a perdu ce badge.

Le Conseil Municipal :

- **Autorise** le Maire à procéder à l'encaissement du remboursement de la somme de 63,78 € versée à la commune par l'association « Les Archers d'Uriol » et de la somme de 7,11 € versée à la commune par l'association « Karaté Club Varçois ».

☞ **Proposition adoptée à l'unanimité**

5. Remboursements des frais pour le congrès des Maires et pour un voyage d'études à Giessen (Allemagne)

- ☞ Rapport présenté par Olivier DURAND-HARDY, Maire-adjoint en charge du budget, des finances et du développement économique.

Le congrès des maires a eu lieu du 20 au 23 novembre 2017. Trois élus s'y sont rendus du 21 au 23 novembre 2017.

Le montant des sommes dépensées par ces élus pour leurs déplacements est de 460 €. Ces dépenses ont été prises en charge par M. le Maire.

D'autre part, M. le Maire a fait un voyage d'étude à Giessen, en Allemagne du 27 au 29 novembre 2017. Ses frais de déplacement pour ce voyage se sont élevés à 317,55 €

Le Conseil Municipal

- **Autorise** le remboursement sur le budget communal de la somme de 777,55 € à M. le Maire.

☞ **Proposition adoptée à l'unanimité**

6. Décision modificative N°2 du budget principal

- ☞ Rapport présenté par Olivier DURAND-HARDY, Maire-adjoint en charge du budget, des finances et du développement économique

Il est rappelé au conseil municipal que lors du budget primitif 2017 de la commune :

- au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », avait été inscrite en dépense la somme de 4 391 000 € ;
- au chapitre 022 « Dépenses imprévues », avait été inscrite la somme de 45 000 € en ce qui concerne les dépenses de personnel.

Il est ainsi nécessaire de transférer cette somme de 45 000 € du chapitre 022, compte 64111, au chapitre 012.

Le Conseil Municipal

- **Approuve** cette décision modificative.

☞ **Proposition adoptée à l'unanimité**

7. Admissions en non-valeurs – Budget principal 2017

- ☞ Rapport présenté par Olivier DURAND-HARDY, Maire-adjoint en charge du budget, des finances et du développement économique

La trésorerie de Vif n'a pas pu recouvrer un certain nombre de titres de recettes pour les années allant de 2008 à 2016 :

- . Année 2008 pour un montant de : 136.84 €
- . Année 2009 pour un montant de : 13.65 €
- . Année 2010 pour un montant de : 274.15 €
- . Année 2011 pour un montant de : 129.99 €
- . Année 2012 pour un montant de : 1 008.01 €
- . Année 2013 pour un montant de : 955.83 €
- . Année 2014 pour un montant de : 38.21 €
- . Année 2015 pour un montant de : 340.07 €
- . Année 2016 pour un montant de : 252.04 €

Ces titres de recettes correspondent à diverses catégories de produits : « cantine enfant », « droits de voirie », « prestation services autres », « produits exceptionnels autres », « transport scolaire ».

Le Conseil Municipal

- **Admet** l'admission en non-valeur de ces titres, dont le montant total s'élève à 3 148.79 €.

☞ **Proposition adoptée à l'unanimité**

PERSONNEL COMMUNAL

8. Modification du tableau des emplois : création et suppression de postes

- ☞ Rapport présenté par Jocelyne BEJUY, Maire-adjointe

Il est proposé les suppressions et créations de postes suivantes au 1^{er} janvier 2018. Elles ont reçu un avis favorable du comité technique du 12 décembre 2017.

Suppressions	Créations
Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps non complet de 30h27 soit 87% d'un temps complet suite à la demande d'un agent du Multi-accueil de diminuer son temps de travail	Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps non complet de 28h soit 80% d'un temps complet.
Suppression d'un poste d'Attaché à temps complet suite à un départ pour mutation d'un agent du CCAS.	Création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet pour un agent des Services Techniques - espaces verts et propreté urbaine qui effectue des missions à mi-temps sur un emploi en CDD depuis de nombreuses années.
Suppression d'un poste de Conseiller socio-éducatif à temps complet, suite au départ en retraite d'un agent.	Création d'un poste d'Adjoint administratif à temps non-complet de 17h30 soit 50% d'un temps complet pour un agent administratif du Centre Socio-Culturel qui effectue des missions à mi-temps sur un emploi en CDD depuis de nombreuses années.
Suppression d'un poste d'Adjoint administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet, suite à un départ pour retraite d'un agent du CCAS	

☞ **Proposition adoptée à l'unanimité**

9. Approbation du règlement intérieur des transports scolaires

- ☞ Rapport présenté par Annie DELASTRE, Maire-adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse.

Une mise à jour du règlement intérieur des transports scolaires est proposée au conseil municipal. La version actualisée de ce règlement a été jointe en annexe de la note de synthèse.

La modification porte sur la mise en place d'une facturation mensuelle (article 10).

Le Conseil Municipal

- **Approuve** le règlement intérieur des transports scolaires dans sa version actualisée.

☞ **Proposition adoptée à l'unanimité**

10. Convention de participation financière aux charges des locaux scolaires pour 1 enfant de la commune de Varcès scolarisé à Vif en ULIS - année 2016-2017

- ☞ Rapport présenté par Annie DELASTRE, Maire-adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse.

Pour l'année scolaire 2016/2017, 1 enfant, dont les parents sont domiciliés sur la commune de Varcès Allières et Risset, a été accueilli dans une classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) de l'école élémentaire Antoine de Saint Exupéry de Vif.

A ce titre, la commune de Vif, en application de l'article L. 212-8 du Code de l'Education et par délibération du 25 septembre 2017, demande à la commune de Varcès une participation à hauteur de 1317 €.

Les modalités de versement de cette aide sont précisées dans une convention entre la Ville de Vif et la commune de Varcès Allières et Risset.

Le Conseil Municipal

- **Accepte** les termes de cette convention
- **Autorise** le Maire à la signer

☞ **Proposition adoptée à l'unanimité**

URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

11. Avis sur le projet de Stratégie Locale De Gestion des Risques Inondation (SLGRI) « Drac - Romanche » du territoire à risque important d'inondation Grenoble- Voiron

- ☞ Rapport présenté par Jean-Luc CORBET, Maire

La mise en œuvre de la Directive Inondation de 2007 prévoit l'élaboration de Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) pour les territoires à risque important d'inondation (TRI).

Les stratégies locales ont été co-construites avec les principaux acteurs et constituent le résultat d'un travail important entre services de l'État, EPCI, syndicats et structures expertes en leur domaine.

Le projet de Stratégie Locale du TRI de Grenoble Voiron a été soumis à la consultation du public et des parties prenantes du 15 juillet au 30 septembre 2017.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à débattre.

- **Monsieur Jean-Jacques BELLET, conseiller municipal** : ce projet donne l'impression d'aller dans le bon sens. On pourrait éventuellement espérer qu'une zone à Varcès puisse changer de statut. Il y

a eu 2 études : une qui a été faite par la Préfecture, une autre par le SIGREDA qui ont abouti à 2 zones inondables qui n'étaient pas au même endroit. J'avais fait un courrier simple à l'époque, qui tenait en 10 lignes et on m'a répondu avec 4 pages, qu'ils ne changeraient pas d'avis même si on faisait des travaux ces zones resteraient inconstructibles.

- **Monsieur Jean-Luc CORBET, Maire** : c'est vrai que le service des risques était très intransigent. La volonté aujourd'hui, c'est de pouvoir faire bouger ce curseur. Aujourd'hui, peut-être que la somme des 49 communes pourra faire bouger les notions de responsabilité puisqu'on sait bien que c'est un problème de responsabilité, Monsieur le Préfet ayant des textes et se calant sur ces textes-là. Or, nos anciens, nous-mêmes et nos enfants souhaitent continuer à vivre dans ces zones.
- **Monsieur Jean-Jacques BELLET, conseiller municipal** : c'est important de le dire et de le rappeler, parce que, à une époque, si on faisait des travaux sur les digues etc, ça ne changeait rien. On n'avait même pas les félicitations d'avoir mis en sécurité un certain nombre de personnes. On était dans une situation qui était aberrante, et je ne parle pas que de Varces, car il y a des communes qui sont bien plus impactées que nous. Quand on parle de logement social, il y en a qui ne peuvent rien faire aujourd'hui sinon de payer l'amende parce qu'on leur refuse, en amont, les permis de construire. On est dans des situations qui sont un peu particulières.
- **Monsieur Philippe BERNADAT, conseiller délégué en charge de l'environnement, du développement durable et des transports** : je ne comprends pas bien la phrase suivante proposée dans le projet de délibération : « la prise en compte, dans la SLGRI et l'élaboration du PPRI Drac, des enjeux de renouvellement urbain des communes au titre de ses obligations loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) ». Cette phrase donne l'impression que, pour les logements sociaux, ce n'est pas grave s'ils sont en zone inondable. Je voudrais bien comprendre car c'est mal expliqué. Cette phrase me trouble beaucoup. Je ne vois pas pourquoi on ferait une exception pour les logements sociaux.
- **Madame Martine CAISSO, conseillère déléguée en charge des finances** : je pense qu'il faudrait trouver une formulation plus complète parce que l'on peut comprendre effectivement que seuls les logements sociaux peuvent se trouver en zone inondable.
- **Monsieur Jean-Luc CORBET, Maire** : le trouble étant sur cette phrase-là, est-ce que vous voyez un inconvénient à ce qu'on la retire.
- **Monsieur Laurent TRICOLI, conseiller délégué en charge du développement économique** : l'avantage de mettre la phrase en clair, c'est de les mettre face à leur contradiction. Si demain, il se passe quelque chose sur une zone où il y a des logements sociaux, et que l'on doit construire de nouvelles constructions et qu'on ne pourra pas le faire, on risque d'être pénalisé par rapport à ça.
- **Monsieur Jean-Jacques BELLET, conseiller municipal** : on va refuser un permis de construire pour quelqu'un qui aura un terrain constructible, par contre on serait autorisé à reconstruire au même endroit dans une zone inondable un immeuble de logements sociaux qui a brûlé par exemple.
- **Monsieur Jean-Luc CORBET, Maire** : tout le monde est d'accord pour que l'on enlève cette phrase.
- **Après débat, le Conseil Municipal** :
 - **Emet** un avis favorable sur ce projet de SLGRI, assorti de remarques, conformément au projet de délibération en annexe, excepté la phrase sur les logements SRU.

 **Proposition adoptée à l'unanimité**

12. Réponse à l'enquête publique sur le réaménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau

- ☞ Rapport présenté par Philippe BERNADAT, conseiller municipal délégué en charge de l'environnement, du développement durable et des transports

Une nouvelle enquête publique a été ouverte le 20 novembre et se terminera mi-janvier 2018. Normalement, seules les communes riveraines sont incitées à répondre, mais l'impact va bien au-delà c'est pourquoi nous avons décidé de répondre au nom du conseil municipal.

L'A480 nord (au-dessus de l'échangeur du Rondeau) aura deux fois trois voies au lieu de 2 fois deux voies comme actuellement.

Le scénario retenu au niveau de l'échangeur du Rondeau est de simplifier la circulation en évitant les croisements. Il est donc prévu de supprimer les accès, depuis l'A480, aux cours Jean Jaurès et Libération. Le passage au niveau du Rondeau, depuis le sud ou Chambéry, se fera en effet en souterrain sans possibilité de sortie.

Or, à ce jour les bus de transport en commun sortent au Rondeau. Ainsi, par anticipation, à la rentrée 2018, une partie des bus continuera et sortira au pont de Catane. Les temps de trajets seront donc encore plus longs car le carrefour de Catane est très engorgé aux heures de pointe. L'autre partie des bus empruntera les cours tout le long depuis Varcès, via Pont de Claix.

Si rien n'est prévu pour faciliter le passage des transports en commun dans ce projet, cela sera catastrophique.

Pourtant, il y a une obligation de proposer des améliorations pour améliorer les transports en commun, ce qui n'est pas fait.

Il est donc proposé au conseil municipal de demander de prévoir une voie spécifique, dite « propre », aux bus, à la fois sur la partie A480 sud et l'A480 nord, comme au niveau de Saint Egrève. Cette voie réservée permettrait d'offrir des temps de parcours compétitifs aux transports en commun pour qu'ils soient attractifs.

Monsieur BERNADAT lit en séance le projet de délibération.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à débattre.

- **Monsieur Jean-Michel LOSA, conseiller municipal** : le Conseil Municipal répond à une enquête publique qui est en cours. La réponse est faite au nom de tous les Varçois, or, les a-t-on consultés ? Ils peuvent répondre individuellement à l'enquête publique.
- **Monsieur Philippe BERNADAT, conseiller municipal délégué en charge de l'environnement, du développement durable et des transports** : cette remarque vaut pour toutes les décisions politiques que l'on prend au sein de ce conseil municipal.
On sait, grâce à la dernière enquête de la SEMITAG, que la partie de l'agglomération où la satisfaction est la plus faible, c'est le secteur Vif-Varçès. C'est pourquoi nous considérons que le Conseil Municipal peut s'exprimer pour demander une amélioration du réseau des transports en commun du Sud-Grenoblois.
- **Madame Sandrine MARTIN-GRAND, conseillère municipale** : j'attire l'attention de tout le monde. Effectivement, nous sommes les représentants de la population Varçoise. Il y a un certain nombre d'entre nous, dont je fais partie, qui constatons que, tous les matins, les bouchons commencent dès le rond-point de Varcès, certains matins et à certaines heures. Aujourd'hui, on est en train de parler d'un projet qui est la traversée de l'agglomération grenobloise. Cela concerne les automobilistes, les utilisateurs des transports en commun et les entreprises. Ces entreprises, aujourd'hui, veulent quitter le sud de l'agglomération car, pour rejoindre Lyon ou Paris, les temps de transports sont tels qu'elles perdent trop de temps et donc trop d'argent. Elles préfèrent au final s'installer dans le nord de l'agglomération ce qui nous fait perdre des emplois dans notre secteur. Nous sommes donc aujourd'hui en train d'émettre des réserves sur un projet qui a mis des mois à aboutir avec des négociations extrêmement compliquées et dont l'aboutissement est le reflet de la volonté des Varçois. Ici, il est donc proposé de mettre 300 millions d'euros d'argent public pour l'A480, je ne parle pas du Rondeau, pour faire une voie de bus.


- **Monsieur Eric BONNARD, Maire-adjoint en charge des relations avec le monde associatif et sportif** : l'A480, c'est privé ainsi que l'AREA.
- **Madame Sandrine MARTIN-GRAND, conseillère municipale** : oui, sauf que c'est l'Etat qui finance. Et l'échangeur du Rondeau, c'est 83 millions d'euros que se partagent les collectivités y compris locales. Et on accepterait que près de 400 millions d'argent public ou semi-public soient dépensés pour faire une voie de bus ? Parce que si on fait une voie réservée au bus, sur l'emprise existante, cela veut dire que l'on ne règle en rien les problèmes des automobilistes. Il y a eu une réunion publique à laquelle tout le monde pouvait y assister hier soir. Il a été dit que le temps moyen, pendant les heures de pointe, pour aller de Claix à St Egrève, trajet le plus engorgé, est de 35 minutes aujourd'hui et qu'il passerait à 12 minutes après les aménagements. Donc, ça sera valable pour tous ceux qui emprunteront ces 3 voies, y compris les bus. Donc, quand il est inscrit qu'une attention particulière doit être portée sur les transports en commun, on est tous d'accord. Cela veut dire par exemple qu'il faut créer des parkings relais, qu'il faut travailler autour de la ligne A du tram qui va arriver à Flotibulle, et celle-ci va coûter très cher. Elle a été portée par le SMTC et par les élus du secteur comme étant le point qui allait permettre de créer un réseau qui desservirait le sud de l'agglomération, en tout cas c'est comme ça que cela a été porté par les élus de Pont de Claix et ceux autour. J'ai organisé au Département une réunion où vous n'étiez pas présents mais vous y avez été invités, avec tous les élus du canton il y a un an et demi, et on m'a dit que la solution, c'était le prolongement de la ligne A du tram pour qu'il y ait une meilleure desserte et que l'on réduise les temps de transport. Mais très honnêtement, je n'arrive pas à comprendre que l'on puisse porter collectivement la réserve que vous proposez. Certains automobilistes ne vont pas à Grenoble centre, or il n'y a qu'un bus qui dessert Grenoble. Ceux qui vont à Meylan, à St Egrève continueront à prendre leur voiture. Donc on va pénaliser ces personnes-là en ne réglant aucun problème puisqu'ils n'auront accès qu'à deux voies et ça va coûter 300 millions d'euros.
- **Monsieur Philippe BERNADAT, conseiller municipal délégué en charge de l'environnement, du développement durable et des transports** : ce n'est pas ça le problème. Pourquoi les trajets sont si longs ? Il y a beaucoup trop de personnes qui prennent leur voiture. Et tant que l'on continuera à faire des aménagements pour fluidifier et augmenter les tubes, on aura plus de voitures. C'est indéniable et partout ça se vérifie. Il faut absolument prendre une décision maintenant parce qu'après, il sera trop tard si nous ne faisons pas les réserves. Pour favoriser les transports, il faut absolument miser sur les transports en commun collectifs à plusieurs, que ce soit covoiturage ou bus. Donc je conçois que des personnes continueront à prendre leur voiture mais il faut arriver à ce que beaucoup plus de personnes prennent les transports en commun. Sinon, on ne s'en sortira pas.
- **Madame Martine CAISSO, conseillère déléguée en charge des finances** : sur le projet, il est considéré que l'une des 3 voies puisse être réservée au covoiturage mais en aucun cas, on ne parle de bus parce qu'il est établi qu'il ne faut pas mélanger les deux. Cela veut dire que l'on a tout à fait envisagé, aux heures de pointe, que cette voie-là soit réservée. On demande de faire en sorte que le transport en commun profite aussi de ces aménagements ainsi que les taxis. On ne dit pas que l'ensemble du projet d'aménagement n'est pas bon. Quand on prend une décision politique, quelle qu'elle soit c'est en tant que représentants des Varçois qui nous ont mandatés pour ça. Il y a aussi l'association des usagers de la ligne 17 qui demande le rétablissement d'un trafic plus performant pour les bus.
- **Monsieur Jean-Luc CORBET, Maire** : on est sur l'aménagement du Rondeau. Aujourd'hui, on attire l'attention pour que l'impact du réaménagement permette une vraie place aux transports en commun. L'objectif annoncé de 12 mn entre Claix et Saint Egrève me paraît toutefois irréalisable car même la nuit, en dehors des heures de pointe, c'est difficilement atteignable. On s'exprime pour que le projet soit évolutif et qui permette l'amélioration également des transports en commun.
- **Madame Jocelyne BEJUY, Maire-adjointe en charge de l'administration générale et des relations intercommunales** : il ne faut pas oublier la référence au plan Air Energie Climat. Si on veut développer les transports en commun, c'est pour réduire la pollution atmosphérique.
- **Madame Sandrine MARTIN-GRAND, conseillère municipale** : encore une fois, on n'est pas sur une remise en question de tout l'intérêt que peuvent représenter les transports en commun. Je suis

100 % d'accord pour que l'on améliore la desserte de la commune car les temps de transports sont très insatisfaisants aujourd'hui et on a peu de dessertes. Quand je lis ce qui est demandé, c'est une réserve pour des voies spécifiques pour des transports collectifs sur l'A480. Ça veut dire qu'on va enlever une 3^e voie.

- **Monsieur Philippe BERNADAT, conseiller municipal délégué en charge de l'environnement, du développement durable et des transports** : on n'a jamais dit qu'il fallait prendre la 3^e voie pour ça. C'est technique, ce n'est pas notre problème. Nous, on répond que l'on veut une voie pour ça mais on n'a pas dit que c'était la 3^e voie. Ce n'est pas marqué. C'est un problème technique. Si, politiquement, on veut sur notre région arrêter d'avoir cette quantité de voitures qui circulent le matin avec des personnes seules qui polluent, il faut prendre une décision et c'est maintenant qu'il faut le faire dans ce cadre de réaménagement
- **Madame Sandrine MARTIN-GRAND, conseillère municipale** : quand vous parlez de réserve, c'est une réserve à l'enquête publique ou c'est une réserve au sens réserve foncière ?
- **Monsieur Philippe BERNADAT, conseiller municipal délégué en charge de l'environnement, du développement durable et des transports** : non, c'est marqué une réserve pour les transports en commun. Le problème, c'est que, tant que l'on n'aura pas de transports collectifs qui sont au moins aussi compétitifs que les voitures, c'est-à-dire qui vont plus vite que les voitures, ça ne marchera pas. C'est pour cela qu'il y a le tram et le train parce que ça va plus vite que les voitures. La gare de tram à Pont de Claix ne changera rien. La ligne fait 23 km et sa vitesse moyenne est de 20 km/heure. Donc, il faut absolument des transports rapides sur l'autoroute, c'est le seul moyen.
- **Monsieur Jean-Luc CORBET, Maire** : je vais rappeler la demande. On demande que soit prise en compte la réserve pour des voies spécifiques.
- **Madame Sandrine MARTIN-GRAND, conseillère municipale** : ça répond quand on dit que la voie de covoiturage peut éventuellement être utilisée par les bus. En général, c'est le cas car le covoiturage c'est plus d'une personne par véhicule, donc pour moi les bus sont concernés.
- **Monsieur Philippe BERNADAT, conseiller municipal délégué en charge de l'environnement, du développement durable et des transports** : non, en commission Réseau, le Département nous a été dit que l'on ne pouvait pas mélanger les deux.
Les voies spécifiques servent à ce que ça aille plus vite que les voitures. Sinon, ça ne sert à rien.
- **Monsieur Laurent TRICOLI, conseiller délégué en charge du développement économique** : il n'a pas été précisé qu'à la sortie de Varces, il n'y a rien de prévu.
- **Monsieur Philippe BERNADAT, conseiller municipal délégué en charge de l'environnement, du développement durable et des transports** : l'enquête publique ne concerne pas la partie Varces. Il faut savoir que dans le projet de PDU, Plan Déplacement Urbain, j'ai fait rajouter qu'il y ait des voies dédiées sur l'A51. Et j'ai fait préciser « dans la continuité de l'A51 ».
- **Monsieur Jean-Luc CORBET, Maire** : on parle bien du Rondeau et de l'A480 Sud et Nord.

Après débat, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la Réponse à l'enquête publique sur le réaménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau

 **Proposition adoptée à la majorité**

Votes :

- pour : 21

- contre : 6 (Jean-Jacques BELLET, Sandrine MARTIN-GRAND, Bernard SAPPEY, Bernard BOUSSIN, Jean-Michel LOSA, Véronique HUGONNARD)

- abstention : 0

13. Convention d'application des objectifs d'attribution territorialisés et de gestion du contingent métropolitain entre la commune de Varcès Allières et Risset et Grenoble Alpes Métropole

- ☞ Rapport présenté par Corine LEMARIEY, adjointe en charge de l'action sociale et solidaire et des relations avec la maison d'arrêt et l'armée

Depuis 2014, la Métropole est pilote des attributions de logements sociaux avec un objectif de fort rééquilibrage sur le territoire. Les critères d'attribution sont traduits dans deux documents : la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux et le plan partenarial de la gestion des demandes (PPGD). Ils visent une gestion davantage partagée des ménages les plus prioritaires, rencontrant des difficultés économiques et sociales, sur l'ensemble de la Métropole.

Il est proposé d'autoriser **Monsieur le Maire** à signer la convention Intercommunale d'Attribution (CIA) avec Grenoble-Alpes métropole.

☞ Proposition adoptée à l'unanimité

14. Convention de superposition d'affectation du domaine public métropolitain

- ☞ Rapport présenté par Roger PASCAL, Maire-adjoint en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

La responsabilité de la voirie et des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain a été transférée à la Métropole. Or, sur ces espaces sont parfois implantés des éléments mobiliers qui demeurent de la compétence de la commune, cette dernière en assurant la gestion et l'entretien (ex. fontaines, aires de jeux pour enfants, panneaux d'informations municipales, etc.).

Il convient donc de conclure une convention de superposition d'affectation afin de régler les modalités techniques et financières de la gestion de ces éléments.

Il est proposé d'autoriser **Monsieur le Maire** à signer cette convention de superposition d'affectation du domaine public métropolitain avec Grenoble-Alpes Métropole

☞ Proposition adoptée à l'unanimité

15. Approbation de la dissolution du SIVOM d'Uriol et ses conséquences administratives réglementaires


- ☞ Rapport présenté par Jocelyne BEJUY, Maire-adjointe en charge de l'administration interne et des relations intercommunales.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver :

- La demande à effectuer auprès de M. le **Préfet de l'Isère pour qu'il prononce la dissolution du SIVOM** d'Uriol par voie d'arrêté au 31 décembre 2017.
- La **répartition de la dette** du SIVOM d'Uriol d'un montant total de 88 920,61 € et dont la part de Varcès Allières et Risset s'élève à 58 251,89 €
- La **répartition de l'actif** entre les trois communes.
- La **répartition du résultat** (excédent) du SIVOM d'Uriol, d'un montant total de 8 799 € et dont la part de Varcès Allières et Risset s'élève à 5 764,82 €.
- La **balance des comptes du SIVOM d'Uriol**, au 10 novembre 2017 selon le document « balance réglementaire des comptes du grand livre ».
- Le fait que **les archives du SIVOM** d'Uriol soient conservées en mairie de Varcès Allières et Risset.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à débattre :

- **Monsieur Jean-Jacques BELLET, conseiller municipal** : est-ce qu'ils vont nous indemniser pour le stockage de l'inventaire ? Ça prend de la place.
- **Madame Jocelyne BEJUY, adjointe en charge de l'administration générale et des relations intercommunales** : c'est vrai que chacun essaie de gratter des sous de partout.
- **Monsieur Jean-Jacques BELLET, conseiller municipal** : en 6 ans, de 2008 à 2013 en gros, puisque le SIVOM a été créé en 2007, il y a eu 280 000 euros d'investis, essentiellement sur le foot et le tennis, ce qui n'est pas rien. On a pu obtenir quelques subventions que l'on n'aurait pas obtenu avec les communes. Au niveau culturel, il y a eu un certain nombre de choses qui ont été faites puisque la dernière année, 17 manifestations ont été financées ou cofinancées par le SIVOM. Il est vrai que le départ de la commune de Vif a contrarié tout ça. Mais des choses intéressantes ont été faites que l'on aurait pu continuer s'il n'y avait pas eu cette défection. Et il y a eu le départ de St Paul de Varces du fait que Vif ne rentrait pas. Quand le Préfet dit que le SIVOM doit être dissous, c'est parce qu'il n'y a pas assez de mouvements.
- **Madame Jocelyne BEJUY, adjointe en charge de l'administration générale et des relations intercommunales** : concernant la culture chaque commune a en effet repris la compétence. A Varces, nous avons fait en sorte qu'il y ait toujours autant, voire plus, de manifestations.
- **Monsieur Olivier DURAND-HARDY, Maire-adjoint en charge du budget, des finances et du développement économique** : le Préfet a dissous le SIVOM parce que la loi NOTRE imposait de supprimer les syndicats qui étaient complètement rentrés dans le périmètre de la Métropole. C'est la vraie raison.
- **Après débat, le Conseil Municipal :**
 - **Approuve** les décisions proposées ci-dessus.


 **Proposition adoptée à l'unanimité**

16. Révision statutaire du SIGREDA en vue de la préparation de la prise de compétence GEMAPI

- ☞ Rapport présenté par Roger PASCAL, Maire-adjoint en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

A compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations) est transférée à la Métropole. Cette compétence sera exercée par le SIGREDA (Syndicat Intercommunal de la Gresse et du Drac Aval) après substitution automatique de Grenoble-Alpes-Métropole et de la Communauté de communes du Trièves pour leurs communes et après un transfert de la Communauté de Communes de la Matheysine.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les modifications statutaires du SIGREDA en vue de la préparation de la prise de cette compétence. Le changement de statut prévoit également que le SIGREDA devienne gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale de l'Etang de Haute Jarrie (procédure indépendante de la prise de compétence GEMAPI).

 **Proposition adoptée à l'unanimité**

17. Approbation du rapport de la CLECT du 15 novembre 2017

- ☞ Rapport présenté par Olivier DURAND-HARDY, Maire-adjoint en charge du budget, des finances et du développement économique.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées CLECT ayant rendu ses conclusions le 15 novembre 2017 sur différents sujets, il est demandé à chaque conseil municipal des communes-membres de se prononcer sur le rapport de la CLECT et les montants de révisions des attributions de compensation qu'il propose.

Concernant la commune de Varcès Allières et Risset, le rapport propose :

- 1. Une correction pour les chemins ruraux** évalués le 2 mai 2017 pour les communes ayant fait part de modification des linéaires transférés, pour Varcès récupération de 1 090 € sur son attribution de compensation en section de fonctionnement. La charge est dorénavant estimée à 7 036 €, au lieu de 8 126 €.
- 2. Une diminution de l'attribution de compensation en recettes de fonctionnement pour la gestion des milieux aquatiques et la protection des inondations (GEMAPI) :**
 - Contribution de Varcès au Syndicat Intercommunal Lavanchon (SIL) pour 3,4 k, soit - 11 874 €
 - Contribution au Syndicat intercommunal de la Gresse et du Drac aval (SIGREDA), soit - 7 280 €.
- 3. Une augmentation de l'attribution de compensation en dépenses d'investissement pour le compte de Grenoble-Alpes Métropole :**
 - Contribution au syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBI) : travaux de prévention des crues de l'Isère, du Drac et de la Romanche, soit 12 826 €.

Les investissements n'ont pas été évalués en 2017, ils le seront en 2018.

Dans ce rapport de CLECT la commune de Varcès, et quelques communes, ont milité pour qu'une clause de revoyure soit inscrite en 2020 afin de revoir l'ensemble de ce transfert de compétence qui est extrêmement complexe à évaluer.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à débattre.

- **Monsieur Jean-Michel LOSA, conseiller municipal** : on nous demande de voter à une délibération uniquement la partie qui incombe à la commune de Varcès ?
- **Monsieur Olivier DURAND-HARDY, Maire-adjoint en charge du budget, des finances et du développement économique** : non, c'est comme à chaque rapport de CLECT, on vote l'ensemble du rapport.

Après débat, le Conseil Municipal

- **Approuve** le rapport de la CLECT du 15 novembre 2017.

☞ **Proposition adoptée à la majorité**

Votes :

- pour : 21
- contre : 0
- abstention : 6 (Jean-Jacques BELLET, Sandrine MARTIN-GRAND, Bernard SAPPEY, Bernard BOUSSIN, Jean-Michel LOSA, Véronique HUGONNARD)